02.96.26.74.66

02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Saint - Barnabé

N° 456

MARS 2015

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 du Lundi au Vendredi et de 8h15 à 12h le Samedi

Un St-Barnabé parmi Les St.MEDARD de France

Soirée conviviale

« GALETTES & CREPES

Vendredi 06 MARS

A partir de 20h à la Salle des Fêtes

Organisation : 1 St-Barnabé parmi les St-Médard de France

Le mot du Maire

Devoir de citoyenneté, devoir de mémoire…

Mes chers amis,

Le mois de mars sera marqué par trois événements à la mairie de St-Barnabé.

Le premier, une cérémonie citoyenne

En effet, le 7 mars, j'ai souhaité organiser une cérémonie citoyenne afin de mettre à l'honneur les jeunes qui viennent d'avoir dix-huit ans pour leur remettre officiellement leur carte d'électeur.
A travers cet instant solennel, je veux leur rappeler que devenir majeur n'est pas anodin et que cette nouvelle étape de la vie leur confère des droits certes, mais aussi des devoirs.
L'un des premiers droits est celui de voter aux élections, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, prochainement ils voteront pour la première fois aux élections départementales.
C'est de leur rappeler les principes fondamentaux de la république et le sens des trois mots inscrits sur les frontons des mairies :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ »

A 18 ans, on acquiert la majorité civile, matrimoniale et pénale, en clair on est juridiquement considéré comme pleinement capable et responsable par la communauté nationale.
Mais c'est aussi des devoirs, le premier est le respect de la loi et que le non-respect de celle -ci constitue une faute qui, le cas échéant peut conduire à de lourdes sanctions pénales.
Nous avons en tant que citoyen le devoir de respecter le droit des autres et faire preuve de civisme et de civilité pour rendre supportable la vie en société…
Voilà un tout petit extrait des principaux droits et devoirs liés à la majorité.

Le deuxième, un devoir de mémoire…

Ainsi comme tous les ans, je réunirai les anciens combattants accompagnés de la population le 19 mars pour commémorer la journée nationale d'hommage aux victimes des combats d'Afrique du nord.
Le 19 Mars devenant une date officielle de commémoration *(loi du 7 décembre 2012),* le conseil municipal et moi-même avons pris la décision de l'inscrire dans le temps, nous apposerons une plaque du souvenir au niveau du parking du cimetière qui s'appellera désormais « Parking du 19 Mars 1962 ».

Le troisième, un appel à la citoyenneté !

L'élection des nouveaux conseillers départementaux, les dimanches 22 mars et 29 mars.
C'est un nouveau mode de scrutin, synonyme de nouveaux découpages de cantons. Notre canton se retrouve regroupé avec Loudéac.
L'assemblée départementale sera renouvelée en une seule fois avec un tandem homme-femme dans chaque nouveau canton.
Voter est un acte citoyen, revendiqué par les populations privées de ce droit et pour lequel les générations qui nous ont précédées se sont battues, bien souvent au péril de leur vie. Accomplir son devoir d'électeur constitue un acte majeur de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle je vous invite à venir voter et à faire voter.

Votre Maire, Georges LE FRANC.

Vie communale

MERCI !!!

Merci aux personnes qui ont déposé les propositions de nom du futur lotissement d'entrée de bourg…
Nous en avons reçu 18.
Celle retenue est : « Triskel ».

Conseil Municipal du 20 Février 2015

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire – Mme Jocelyne BOUTIER – M. Eric LE POTTIER – Mme Fanny PHILIPPE – M. Michel JOUAN (Adjoints) – M. Jean-Pierre ROUILLÉ – Mme Véronique LE GALLO – M. Franck JÉGLOT – Mme Christelle GAUTHIER – MM. Thomas MAHÉO – François BINET – Mme Arlette GALLAIS – M. Alain LE FORESTIER (Conseillers Municipaux).

Absentes excusées :

Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Lyne MILBÉO

Secrétaire de séance :

Mme Jocelyne BOUTIER

SUBVENTIONS POUR 2015

Après examen des demandes de subventions reçues en Mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ETABLIT la liste des associations qui bénéficieront d'une subvention communale et FIXE le montant comme suit pour l'année 2015 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
ASSB	3 500 €
Section FOOT (encart pub. livret calendrier)	92 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €
ECHECS	305 €
+ Déplacements	+ 155 €
COMITE DES FETES BLANLIN	110 €
COMITE DES FETES DU BOURG	110 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	110 €
FNACA	46 €
UNC	46 €
UN ST-BARNABE PARMI LES ST-MEDARD	305 €
ASSOCIATION MODERN JAZZ	305 €
FOYER DES JEUNES	305 €
ASSOCIATION VELO LOISIRS	305 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS	305 €
	TOTAL = 8 499 €

ASS. CANTONALES OU PROXIMITE	
COMICE AGRICOLE (0,27 €/HTS)	351 €
STE HIPPIQUE LOUDEAC	46 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH –section Loudéac)	46 €
A.D.M.R.	415 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €
AS. SOLIDARITE PAYSANNE	46 €
CROIX ROUGE	56 €
RESTOS du Cœur	120 €
VIVRE ENSEMBLE 22	100 €
GROUPEMENT DES JEUNES DU LIE	390 €
ALCCOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €
ST-VINCENT DE PAUL	50 €
	TOTAL = 1 716 €

OEUVRES SOCIALES	
Association communale des agents communaux	1 875 €
	TOTAL = 1 875 €

SCOLAIRES	
FOURNITURES SCOLAIRES (1)	
Ecole publique (54.50 € + 5 € x nbre enfants)	4 463 €
Ecole privée (54.50 € + 5 € x nbre enfants)	4 463 €
	TOTAL = 8 926 €

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES	projet pédagogique
Ecole publique	1 300 €
Ecole privée	1 300 €
	TOTAL = 2 600 €

TOTAL = 23 616 €

(1) Sera versée au vu du nombre d'enfants de la Commune.

(2)

- PRECISE que désormais, pour les associations cantonales, seules les demandes écrites seront examinées,
- FIXE la revalorisation du montant de base de calcul de la subvention pour fournitures scolaires sur la base de l'inflation.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la séance du Conseil Communautaire de la CIDERAL du 15 décembre 2014, considérant la compétence de plein droit de la CIDERAL en matière de droit de préemption urbain en application des dispositions de l'article 149 de la loi ALUR, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer un droit de préemption urbain simple sur les zones U et AU des PLU des Communes de CORLAY – LANGAST et PLUMIEUX
- De maintenir le droit de préemption urbain simple existant dans les zones U, AU et NA des Communes dotées d'un PLU approuvé ou d'un POS rendu public,
- De maintenir le droit de préemption institué dans le cadre de la carte communale de GAUSSON,
- Et en application des dispositions de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, de déléguer aux Communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice du droit de préemption sur les zones U, AU et NA, à l'exception des zones UY, UZ, AUY et NAY.

Considérant que la Commune de ST-BARNABE, dotée d'un P.L.U., a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, UZ et AUY.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'être délégataire du droit de préemption urbain dans les zones précitées en vue d'assurer la maîtrise foncière sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter la délégation par la CIDERAL, au profit de la Commune de ST-BARNABE, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU du territoire communal.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

PROGRAMME VOIRIE ET GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE AVEC LA CIDERAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les estimatifs des travaux de voirie conformément à la décision du 12 décembre 2014.

✓	Sortie Coëtmeur jusque la RD – 1 100 m (VC n° 11)	22 532 € HT
✓	De la RD jusqu'au Bas Blanlin – 2 000 m (VC n° 7)	40 400 € HT
✓	Le Fossé jusque la RD – 2 060 m (VC n° 21 et 14)	40 328 € HT
✓	voie de chez MARAY vers VC de La Chèze – 470 m (VC n° 4)	10 675 € HT
✓	parking de la salle omnisports	24 707 € HT
✓	VC n° 66 – impasse des hortensias	5 971 € HT
✓	VC n° 42 (une partie) – rue Rimbaud	9 361 € HT

Soit pour un montant global estimé à 153 974 € HT – TTC 184 769 €.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la CIDERAL se propose de passer un marché sous forme de commande groupée pour la voirie 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour intégrer la voirie communale 2015 à la commande groupée de la CIDERAL,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de groupement de commandes avec Monsieur le Président de la CIDERAL en vue de la réalisation d'un programme de voirie commun en 2015,
- DESIGNE comme membres de la commission d'appel d'offres :
  - titulaire – Georges LE FRANC
  - suppléant – Michel JOUAN
- RETIENT le programme ci-dessus pour 185 000 € TTC,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉNOMINATION DE SALLES ET ESPACES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des différentes demandes concernant la dénomination de places, espaces ou salles.

Il est proposé de donner un nom à :

- Parking près du cimetière
- Esplanade des campings-cars
- Salle utilisée par le Club Echecs au Foyer social

Les noms proposés sont :

- Parking du 19 mars 1962
- Esplanade des St-Médard
- Salle Pascal LEGAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour les dénominations ci-dessus et l'achat des plaques correspondantes,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

RÉFÉRENT ERDF

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier d'ERDF souhaitant mettre à jour le réseau des référents électricité du département.

Le référent électricité est un relais d'information privilégié entre ERDF, la Commune et les administrés. Son rôle est de faire remonter les situations particulières sur la Commune, lors d'événements climatiques majeurs. De son côté, ERDF l'informe de l'évolution de la situation afin qu'il puisse répondre si besoin aux questions des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE M. Michel JOUAN pour assumer ce rôle,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ACCOMPAGNEMENT POUR UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la démarche du cabinet EFG de Quintin pour une prospective financière sur le budget commune de la collectivité.

La proposition chiffrée propose de répondre aux préoccupations quotidiennes :

- Gestion active de la dette
- Prospective financière
    - Actualisation et suivi prospectif
    - Planification financière des investissements
    - Optimisation des moyens de financement

- Amélioration des ratios d'équilibre

• Tableau de bord : fixer des objectifs pour améliorer les performances (diminution de charges avec suivi des actions correctives)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

• DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette proposition,
• DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

NOM DU FUTUR LOTISSEMENT EN ENTRÉE DE BOURG

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différentes propositions de noms pour le lotissement d'entrée de bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• DECIDE d'attribuer au lotissement d'entrée de bourg le nom suivant :

Lotissement Triskel

• DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de fixer un nouveau périmètre de zonage pour l'assainissement collectif.
Ce périmètre doit correspondre aux estimations faites pour la nouvelle station d'épuration.

Une consultation va être faite en vue de retenir le cabinet qui aura pour mission de lancer l'étude de zonage d'assainissement. Cette étude sera suivie d'une enquête publique après avis de la DREAL.

L'agence de l'Eau peut participer financièrement à ce projet.

Les frais à prévoir correspondent aux honoraires du cabinet d'études (3 000 € HT) + l'assistance à maîtrise d'ouvrage - ADAC (1 506 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• DECIDE de lancer l'étude de zonage d'assainissement,
• SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour cette étude,
• FIXE le plan de financement comme suit :

cabinet d'étude	3 000 € HT
ADAC	1 506 €
Agence de l'Eau	2 253 €
Autofinancement	2 853 €

• DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION - DETR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'engagement de la Commune dans la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Un accord de financement a été établi avec l'Agence de l'Eau.

Ce dossier peut également être soumis à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'aide financière, si elle est acceptée, porte sur le montant HT des travaux de construction de la station. Son montant varie de 15 à 20 % sachant que les aides publiques ne peuvent pas dépasser 50 % du montant d'un projet.
Pour un montant estimé de travaux de construction de la station d'épuration de 850 000 € HT par la SAFEGE, il est proposé de fixer comme suit le plan de financement :

Travaux station (850 000 € HT) + honoraires (40 000 € HT) = 890 000 € HT – soit 1 068 000 € TTC

DETR – 20 % de 850 000 € HT	170 000 €
Avance Agence de l'eau	332 500 €
Subvention Agence de l'eau	332 500 €
Emprunt	230 000 €
Fonds propres	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SOLLICITE la D.E.T.R. pour la construction de la station d'épuration d'un montant de 850 000 € HT,
- FIXE le plan de financement comme suit :

DETR – 20 % de 850 000 € HT	170 000 €
Avance Agence de l'eau	332 500 €
Subvention Agence de l'eau	332 500 €
Emprunt	230 000 €
Fonds propres	3 000 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différents sites consultés pour vue de la mise en place d'un site internet pour la Commune.

Les sites consultés sont :

MA COMMUNE.COM (Puy en vellais)
TI-KER NET (ile de brehat)
BOITE2COM (BCS concept lannion)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT BOITE2COM pour la mise en place d'un site internet communal,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JANVIER & FÉVRIER 2015

Naissances : **Morgane PIROT,** née le 28 Janvier à Noyal-Pontivy, 10, bis rue Arthur Rimbaud.
Diégo DOUZET, né le 18 Février 2015 à Noyal-Pontivy, La Ville Neuve

Décès : **Madame Anna JEFFRAY** domiciliée au Relay, décédée le 28 Janvier à Loudéac, inhumée le 30 Janvier à Saint-Barnabé.

Remerciements :
M. Jean-Baptiste ALLANO, Yveline et Bernard TUAL, Eric, Fabrice, Stéphanie et Jade, Maxime, Mélanie ALLANO & Emeric ALLIO et Manon, très touchés par les marques d'amitié et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Yvonne ALLANO née GESTIN.

Vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

HORAIRE D'ÉTÉ

Dans la nuit du 28 Mars au 29 Mars 2015

N'oubliez pas **d'AVANCER** vos montres et pendules d'une heure : à 2 H 00 il sera 3 H 00 !

HORAIRES DES MESSES

Dimanche 8 Mars à 10h30.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **MARS 1999** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Février 2015, ils étaient 85 (Hommes : 44 et Femmes : 41).

PERMANENCE CYBERCOMMUNE

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

MERCREDI DE 16h15 à 18h15
(hors période de congés scolaires).

La permanence est assurée par M. Nicolas BESNARD.

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ans

MARDI 3 MARS 2015
à la Mairie de :

La Chèze de 15h45 à 17h30 **Plémet de 14h00 à 15h30**

Permanences effectuées par **Mme Anne ANGOUJARD**
Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Elles auront lieu les dimanches 22 & 29 Mars de 8h à 18h à la Salle Polyvalente.

Le canton de Loudéac a été créé en 1801.
Un nouveau découpage territorial des Côtes d'Armor entre en vigueur à l'occasion des élections départementales de mars 2015, défini par le décret du 13 février 2014, en application des lois du 17 mai 2013 (loi organique 2013-402 et loi 2013-403). Les conseillers départementaux sont, à compter de ces élections, élus au scrutin majoritaire binominal mixte. Les électeurs de chaque canton élisent au Conseil Départemental, nouvelle appellation du Conseil Général, deux membres de sexe différent, qui se présentent en binôme de candidats. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin majoritaire à deux tours, l'accès au second tour nécessitant 12,5 % des inscrits au 1er tour. En outre la totalité des conseillers départementaux est renouvelée. Ce nouveau mode de scrutin nécessite un redécoupage des cantons dont le nombre est divisé par deux. Dans les Côtes d'Armor, le nombre de cantons passe ainsi de 52 à 27. Le nombre de communes du canton de Loudéac passe de 6 à 11.

Le nouveau canton de Loudéac est formé des communes des anciens cantons de La Chèze (8 communes) de Loudéac et de Ploufragan (1 commune). Le Canton est entièrement inclus dans l'arrondissement de Saint-Brieuc. Le bureau centralisateur est situé à Loudéac.

ÉLECTIONS

Il est **OBLIGATOIRE** de **présenter un titre d'identité** pour tous les électeurs se présentant pour voter, quelque soit l'élection et la taille de la commune.

Les titres permettant **aux électeurs français** de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité.
- Passeport.
- Permis de conduire.
- Carte vitale avec photographie.
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore.
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat.
- Carte famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF.
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Aux électeurs Européens :

- Les mêmes justificatifs ainsi que le titre de séjour.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

INFO VOIRIE

Rue des Lavandières :
Les travaux se poursuivent, aménagement et bordures de trottoirs.
Début des enrobés semaine N°10.

Rue Pierre Rouxel :
Un comptage des véhicules sera mis en place les semaines N°10 et N°11.

Impasse du Muguet :
Aménagement pour les pentes d'eaux pluviales.

COLLECTE DE JOUNAUX

Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Le 14/03/2015 de 10h à 12h

Le 28/03/2015 de 10h à 12h

COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

MARDI 10 MARS 2015 à 14h00

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

MANŒUVRES MILITAIRES

Des manœuvres militaires se dérouleront sur le territoire de la commune du 23 Février au vendredi 6 Mars 2015.
Elles reprendront le Lundi 16 Mars jusqu'au vendredi 27 mars 2015.

RÉCEPTION DES ONDES

Quelques personnes ont signalé des problèmes d'interférences sur leurs télévisions : images brouillées, coupures ….
Si vous êtes également concerné par ce désagrément merci de le faire savoir en mairie.

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique a fait son apparition dans la commune depuis quelques années. Certaines interventions ont déjà eu lieu pour la destruction des nids. Nous pourrions peut être limiter sa reproduction en lançant une campagne de piégeage sur la commune. Les fondatrices vont se réveiller d'ici quelques jours pour construire de nouveaux nids cherchant des zones favorables. Le piégeage est nécessaire par toute la population afin de diminuer cette propagation.

Des modèles de pièges, que chaque Barnabéen peut faire lui-même, peuvent être consultés à la Mairie.

Vu le danger de cet insecte, il faut en prendre conscience.

Les personnes intéressées peuvent contacter M. Jean-Pierre GALLAIS au 02.96.26.62.09.

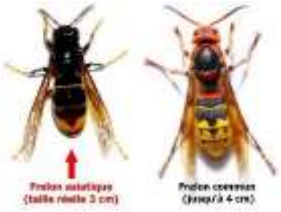

Jean-Pierre GALLAIS.

PROJET XAVIER GRAAL

5 élèves du lycée Xavier Graal ont mené un projet d'action professionnelle sur le territoire : Nicolas, Cyrielle, Cloé, Pauline, Nadège et les bénévoles.

Cette journée s'est déroulée le jeudi 26 février 2015.

Faire une fresque avec les écoles de Saint-Barnabé.

Nous avons donc repeint les murs du bâtiment et invité les enfants à mettre leurs empreintes de couleurs vives sur le mur.

Les élèves remercient M. Le Maire, M. Michel JOUAN, Adjoint et les agents du service technique de Saint-Barnabé pour leur aide à la construction de ce projet.

Vie scolaire

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – MARS 2015

Lundi 2 Mars	Mardi 3 Mars	Jeudi 5 Mars	Vendredi 6 Mars
Carottes râpées Bœuf braisé Coquillettes Crème dessert chocolat	Taboulé Jambon grill Gratin de choux fleurs Yaourt aromatisé	Salade sojanade Sauté de poulet laqué Riz cantonnais Barre d'ananas	Salade au dés de fromages Cabillaud pané Sauce fromage blanc & curry Pommes vapeur Compote
Lundi 9 Mars	**Mardi 10 Mars**	**Jeudi 12 Mars**	**Vendredi 13 Mars**
½ pamplemousse Rôti de porc au jus Semoule Purée de framboises	Cervelas Blanquette de volaille Poêlée de légumes Yaourt sucré	Velouté de légumes maison Mignonettes de bœuf Sauce tomate Haricots verts Gâteau Savoie & crème anglaise	Salade printanière Colin à l'armoricaine Riz Yaourt aromatisé
Lundi 16 Mars	**Mardi 17 Mars**	**Jeudi 19 Mars**	**Vendredi 20 Mars**
Carottes râpées Burger de bœuf Dosette Ketchup Pommes noisettes Mousse au chocolat	Crêpe fromage Grignotines de porc Sauce poivre Petits pois Fruit	Betteraves Colombo de poulet Riz Eclair au chocolat	Pommes de terre ciboulette Filet de poisson meunière Julienne de légumes Yaourt pulpe de fruits
Lundi 23 Mars	**Mardi 24 Mars**	**Jeudi 26 Mars**	**Vendredi 27 Mars**
Taboulé Rôti de dinde au basilic Haricots beurre Fromage blanc	Duo de râpées Merguez douce Coquillettes à la tomate Purée de pomme à l'ananas	Salade aux dés de fromage Haché de bœuf à la normande Gâteau basque	Saucisson à l'ail & cornichons Paëlla de la mer Fruit
Lundi 30 Mars	**Mardi 31 Mars**	**Jeudi 2 Avril**	**Vendredi 3 Avril**
Macédoine de légumes Lasagnes Compote	Crêpe à la tomate Rôti de porc à l'ancienne Haricots verts Yaourt au sucre de canne	Salade verte Normandin de veau au jus Pommes rissolées Donuts au chocolat	Salade ruzinoise Colin poêlé Au beurre & citron frais Poêlée campagnarde Banane

Vous avez la possibilité de régler les repas par carte bancaire.

PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
Cycle du 23 Février au 10 Avril 2015

École Jeanne d'Arc

	C.P. – C.E. – C.M.
LUNDI	***Arts plastiques***
MARDI	***Jeux d'intérieur***
JEUDI	***Arts Plastiques***
VENDREDI	***Initiation au théâtre***

Groupe scolaire Mathurin Boscher

	G.S. - C.P. – C.E. – C.M.
LUNDI	***Chants***
MARDI	***Arts plastiques***
JEUDI	***Arts Plastiques***
VENDREDI	***Initiation au théâtre***

(Ce programme est susceptible d'être modifié. Dans ce cas, nous vous tiendrons informés des changements éventuels).

PROJET COURT MÉTRAGE

Stage court métrage du service jeunesse du C.I.A.S. de la CIDERAL

Il se déroulera du LUNDI 13 au DIMANCHE 19 AVRIL 2015 inclus de 10h à 17h.

Ce projet est en partenariat avec le cinéma de Plouguenast, la commune de Plouguenast et l'association libéro de Rennes qui forme les personnes aux métiers du cinéma.
Le projet est de permettre à **12 jeunes de 12 (entrée en 6ème) à 17 ans** de découvrir tous les angles du cinéma, de se forger une culture cinématographique et de s'exprimer par la **réalisation d'un court-métrage**.
Le court métrage réalisé pourra être projeté au cinéma, dans les établissements scolaires et mis en ligne sur internet, avec l'accord des participants et selon la thématique choisie.
Une première rencontre aura lieu au **cinéma LE CITHEA**, pour découvrir les coulisses du cinéma, les différents métiers liés au cinéma et pour visionner un film (avec, on l'espère, la présence du réalisateur).
Pour participer à ce stage et connaître **les conditions d'inscription**, les jeunes doivent s'adresser au **service jeunesse du CIAS de la CIDERAL.**
Le stage est **gratuit** pour les jeunes fréquentant l'adobus. Un abonnement adobus, soit 2 €, sera demandé aux autres participants.

Vie associative et culturelle

VOTRE ASSOCIATION 100 % EN LIGNE

Désormais, les démarches de modification et de dissolution peuvent se faire sur internet.
Tout comme les démarches de création, accessibles en ligne depuis 2012.

compteasso.service-public.fr

PASSAGE DE L'ADOBUS

CLUB D'ÉCHECS

Le club Echec a pour présidente Mme Annie Thoonsen.

***Nombre de licenciés* : 40**

En octobre, au tournoi départemental féminin, une poussine a remporté une médaille d'or.

4 filles ont été nsélectionnées pour le Bretagne jeunes qui a eu lieu semaine 8 à Pommery Jaudy, Alexia Demont-Thuillié, Juliette et Louise Bianeis et Manon Grenier.

Alexia est sélectionnée pour le championnat de France qui se déroulera en Juin à Pau.
Les adultes se maintiennent au niveau départemental ce qui permet à chacun de jouer à son niveau de façon conviviale.

L' Assemblée Générale de la ligue de Bretagne des Echecs se déroulera à St Barnabé le samedi 21/03/15.
La finale régionale en scolaire, organisée par St-Barnabé, se déroulera à Loudéac le 25/03/15.

NOUVELLE ASSOCIATION

Une nouvelle association s'est créée à St Barnabé : « Les cavaliers de Saint-Barnabé ».

L'Association s'est donnée pour but de développer l'activité équestre sur la commune, par l'organisation de différentes manifestations festives et culturelles (repas, concours équestres, etc.)…

Le bureau est constitué :

Présidente : Corinne BEZELY de Saint-Barnabé
Trésorière : Sophie BONNAUD de Saint-Barnabé
Secrétaire : Loïc DELANOUE de Rohan

Le siège social est situé chez Sophie BONNAUD au Fossé.

COMITÉ DES FETES DE BLANLIN

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Blanlin se tiendra le :

DIMANCHE 8 MARS
à 11h à la Salle des Lilas

Elections des membres et du bureau suivies du pot de l'amitié.

F.N.A.C.A.

Commémoration de la fin de la guerre en Afrique du Nord

JEUDI 19 MARS

Cérémonie au monument aux morts à 11h
suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle des Lilas.

Toute la population est invitée à participer à cette commémoration du souvenir (les enfants des écoles seront les bienvenus) ainsi qu'au vin d'honneur qui sera servi à la salle des Lilas.

U.N.C

Assemblée Générale le :

Dimanche 15 Mars
à 11h à la Salle des Lilas
Suivie d'un repas servi au restaurant « L'Argoat » à 12h30

LECTURE POUR TOUS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi de 16h30 à 17h30
Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h00
Vendredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h00 à 12h00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'association qui gère la bibliothèque aura lieu le

MERCREDI 11 MARS à 18h30 à la Salle des Lilas

Cette assemblée générale est ouverte à tous, adhérent et non adhérent.

THÉATRE

Plus de 100 entrées.
Grande satisfaction pour Lecture Pour Tous.
Très belle prestation et très agréable moment pour les spectateurs

COMITÉ DES FETES

L'Assemblée Générale du comité des fêtes s'est déroulée le 24 janvier 2015. Après un compte rendu moral et financier positif, le bureau a été reconduit :

Co-Présidents :	**Marie-Paule BUZULIER**
	Joël AUFFRET
Vice –Président :	André BERNARD
Secrétaire :	**Patricia LELIEVRE**
Secrétaire Adjoint :	Bruno LE CLEZIO
Trésorier :	**Maxime TUAL**
Trésorier Adjoint :	Bruno JAN

Des responsables ont été nommés pour les différentes activités :

Foulées : Joël AUFFRET
V.T.T. : Vincent FONTAINE & Georges GICQUEL
Randos : Jean-Paul MACE & Marie-Paule BOULE
Courses Jeunes : Maryse AUFFRET & Nicole PERRIN
Repas : Daniel POULAIN
Buvette : Guy MACE

Voici les dates à retenir pour l'année 2015 :

- 6 Juin : Foulées de La Micheline
- 20 Septembre : Rando semi-nocturne

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

CAFÉS DE L'AMITIÉ

MERCREDI 11 MARS	**Préposés** : M. Robert FLÉHO -M. Jean-Pierre GALLAIS Mme Claudine FLÉHO - Mme Rolande JOSSÉ M. Jean JOSSÉ
MERCREDI 1er AVRIL	**Préposés :** Mme Arlette GALLAIS Mme Marie-Annick MARCADÉ M. René JOUET Robert HYDE & Ann HYDE

RÉSULTATS DU CONCOURS DE BELOTE DU 20 FÉVRIER 2015

74 Équipes

1er Prix : Jean & Michel de Coëtlogon : 5113 pts
2ème prix : Marie-Thé & Gérard de St-Servant : 5103 pts
3ème prix : Annick & Patricia de St-Barnabé : 5064pts
4ème prix : Ernest & Joseph de Coëtlogon : 5048 pts
5ème prix : René & Georges de Lanouée : 5046 pts
6ème prix : Anne & Paul de Plémet : 4900 pts
7ème prix : Marceline & Francis du Cambout : 4725 pts

DATE A RETENIR

LOTO DU CLUB BRUYÈRES D'ARVOR
JEUDI 30 AVRIL 2015
à 20h30 à la Salle Polyvalente

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h ou 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.

Le club a remis un ballon à l'A.S.S.B. FOOT.

CLUB LES BÉBÉS

LES MATINÉES D'ÉVEIL

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte
(sur inscription pour les assistantes maternelles auprès du R.P.A.M. au 06.17.36.68.89)

VENDREDI 27 FÉVRIER 2015
de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin

ÉCHOS DE L'A.S.S.B.

BASKET-BALL

http://www.assb-basket.ayosport.com

PROGRAMME DU MOIS DE MARS

Dimanche 1er Mars à 10h30	PORDIC	AS SAINT-BARNABÉ
Samedi 7 Mars à 19h30	SAINT-BARNABÉ	PLOUGUENAST
Samedi 14 Mars à 19h30	MERDRIGNAC	AS SAINT-BARNABÉ
Samedi 21 Mars	PLENEE JUGON	AS SAINT-BARNABÉ
Samedi 28 Mars à 20h	PLOUGUENAST	AS SAINT-BARNABÉ

FOOTBALL

http://assbfoot.blogs.letelegramme.com/

SAMEDI 14 MARS

POULET - FRITES

De l'A.S.S.B. FOOT

A partir de 19h30 à la Salle Polyvalente

Potage – Poulet/Frites – Fromage – Dessert – Café

Adulte : 11 € Enfant : 5 €

PROGAMME DU MOIS DE MARS 2015

Dimanche 1er MARS
SAINT-JACUT SPORT (A) – AS SAINT-BARNABÉ (A)
PLOUGUENAST (B) – AS SAINT-BARNABÉ (B)

Dimanche 8 Mars
TRÉDANIEL (A) – AS SAINT-BARNABÉ (A)
SAINT-CARADEC (B) – AS SAINT-BARNABÉ (B)

Dimanche 15 Mars
AS SAINT-BARNABÉ – BRÉHAN EVRON (A)
AS SAINT-BARNABÉ – LA MOTTE (B)

Dimanche 22 Mars
PLUMIEUX (A) – AS SAINT-BARNABÉ (A)
LA PRÉNESSAYE (B) – AS SAINT-BARNABÉ (B)

Dimanche 29 Mars
AS SAINT-BARNABÉ (A) – TRÉVÉ (B)
AS SAINT-BARNABÉ (B) – HÉMONSTOIR (A)

ALLEZ L'A.S.S.B. -ON NE LACHE RIEN !!!!!

Agenda

06/03/2015	Assemblée Générale – 1 St-Barnabé parmi les St-Médard – Salle Polyvalente - 19h Suivie d'une soirée conviviale GALETTES & CREPES
07/03/2015	Tartiflette à emporter de l'Ecole Jeanne d'Arc
08/03/2015	Assemblée Générale – Comité des Fêtes de Blanlin – 11h - Salle des Lilas
11/03/2015	Assemblée Générale de la bibliothèque – Salle des Lilas – 18h30
14/03/2015	POULET/FRITES de l'A.S.S.B. FOOT – Salle Polyvalente – 19h30
15/03/2015	Assemblée Générale U.N.C. – Salle des Lilas – 11h
19/03/2015	Commémoration fin de la guerre en Afrique du Nord – Monument aux morts – 11h
20/03/2015	Conseil Municipal – Mairie – 18h
21/03/2015	Assemblée Générale Club d'Echecs – Foyer Social - 9h
22/03/2015	Elections Départementales – Salle Polyvalente - De 9h à 18h
27/03/2015	Matinées d'Eveil – Salle Jean Moulin – De 9h30 à 11h30
29/03/2015	Elections Départementales – Salle Polyvalente - De 9h à 18h
30/03/2015	Comité de l'Info – Mairie – 20h30

Annonces commerciales

SAMEDI 7 MARS

TARTIFLETTE à EMPORTER

De l'Ecole Jeanne d'Arc

De 18h30 à 21h à la Salle Polyvalente

Tartiflette – Salade – Tarte aux pommes
Adulte : 8 €
Enfant : 5 €

BAR – RESTAURANT
« L'ARGOAT »

FERME POUR CONGÉS DU
18 MARS AU 30 MARS INCLUS

François & Marie-Paule BUZULIER
4, rue Pierre Mendès France
Tél. : 02.96.26.74.46

BAR – RESTAURANT
« LE FER A CHEVAL »

<u>Jeudis Gourmands</u>

<u>5 Mars</u> : Poule au riz
<u>12 Mars</u> : Joue de bœuf au cidre
<u>19 Mars</u> : Confit de canard
<u>26 Mars</u> : Grillades/Gratin dauphinois
<u>2 Avril</u> : Filet de lieu à la fondue de poireaux

Plats à emporter 5,50 € tous les jours sur réservation

Serge & Christelle vous accueillent du lundi au vendredi midi pour les menus ouvriers 11,50 €.
Et pour le restaurant traditionnel du vendredi soir au dimanche midi (à partir de 21€).

Pour toute réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr Mail : <u>contact@auferacheval-bretagne.fr</u>